

COMPTE-RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

DU 26 MAI 2025 – 11H00

en visio uniquement

PRESENCES ET REPRESENTATIONS

Membres	Présent /Absent /Excusés	A reçu procuration de
Président du Conseil d'administration		
Michael TOPLIS	P	PELLEFIGUE Nadia
Représentants élus des professeurs des universités et assimilés des fondateurs		
BIOY Xavier (Alliance réussir pour l'UT)	P	RIAL SEBBAG Emmanuelle
CRESPY Cécile (Ensemble pour l'UT)	P	CRAIS Alexa
DAVEZAC Noëlie (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
GUILET Richard ((Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
POUZENC Michael (l'UT avec la FSU)	P	RONDEPIERRE Aude
RIAL SEBBAG Emmanuelle (Dynamique et intelligence collective)	E	
ROLS Jean-Luc (Réussite collective)	P	
RONDEPIERRE Aude (l'UT avec la FSU)	E	
Représentants élus des autres enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés des fondateurs		
BENOIT-MARQUIE Florence (Réussite collective)	E	
CRAIS Alexa (Ensemble pour l'UT)	E	
EYNARD Jessica (Ensemble pour l'UT)	P	VIDAL Mathieu
JEAN-AMANS Carole (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
LAVAL Sylvie (l'UT avec la FSU)	P	
MARIN Vincent (l'UT avec la FSU)	P	
MARSHALL Douglas (l'UT avec la FSU)	P	
VIDAL Mathieu (Ensemble pour l'UT)	E	
Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT		
BAUDY Laurent (l'UT avec la FSU)	P	Parti à 12H11 après point convention
GENTILS Guillaume (Ensemble pour l'UT)	P	
LOR Séverine (Ensemble pour l'UT)	P	
PIERA Patrick (SNPTES – UNSA)	P	
ROUTABOUL Corinne (SNPTES – UNSA)	P	
SALAMA Yaël (Ensemble pour l'UT)	P	

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
 Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT		
BRIFFAZ Macéo	P	
CARON Hugo	P	MARERE Laurie
EL ATMANI Amine	P	
GOTTLING Noa	P	
MARERE Laurie	E	
TAMI Juliette	P	
Personnalités qualifiées		
ALCOUFFE Thierry (ONERA)	P	MERE Jocelyn à 12H28
BAIG Thierry (ADEME)	A	
BOURGOIN Sylvain/SABOUNJI Marine (Inserm)	A	
BOURDIN Frédéric / SALANIE Bernard (DRAC Occitanie)	A	
BOYER Maxime (Toulouse métropole)	E	
CRASPAY Gilles (Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées)	P	
DARBOUX Bruno (Pôle Aerospace Valley)	A	
JOLY Pierre-Benoît (INRAe)	A	
LEGENDRE Muriel (CHU)	A	
MERE Jocelyn (CNRS)	P	Parti à 12H28 => ALCOUFFE
PELLEFIGUE Nadia (Région Occitanie)	E	

<i>Membres avec voix consultative</i>		
Cécile FROMION (AC)	P	
Nathalie MERCIER (Rectorat)	P	
<i>Invités permanents</i>		
AGRAIN Laurie (SAJI)	P	
BARROUX Marie-Hélène (ISAE-Supaero)	A	
BERTRON Alexandra (INSA)	E	
BLONDIN Agnès (ENSArchi)	P	
BOCH Thierry (VP Valorisation)	A	
CARBONNEAU Sonia (Aff. Financières Comue)	A	
CHANSOU Olivier (ENAC)	A	
CHASSOTR Christophe (VP Recherche)	A	
DA COSTA Georges (VP Numérique)	A	
DUSSART Colomba, DG Adj. et Resp. SAJI (UT)	P	
FALISE Jean-Denis (ICAM)	A	
FARENC Christelle (INUC)	A	

FOURQUET Jean-Pierre (UTTOP)	A	
GARNIER Emmanuelle (UT2J)	P	
JANKOWIAK-GRATTON Odile (DGS – UT)	P	
JOUBE Bertrand (coordonnateur scientifique TIRIS)	P	Parti en cours de séance
SOULE-DUPUY Chantal (UTC)	P	
LAVIGNE Stéphanie (TBS)	A	
LUQUIN Lionel / LAURIDAN-BAUDRIER Audrey (IMT Mines Albi)	P	
MARANGES Claude (VP Formation)	A	
MARENGO Naïma (VP RSU)	A	
POQUILLON Dominique (Toulouse INP)	A	
QUEULIN Béatrice (RH Comue)	A	
RAUZY Odile (UT)	P	
ROQUES Guilhem (VP étudiant)	P	
SANS Pierre (ENVT)	A	
SEJALON DELMAS Nathalie (VP TES)	A	
STANGE FAYOS Christina (VP REI)	A	
TERRAL Philippe (VP SAPS)	A	
TREMEAU-BUISSON Damien (ENSFEA)	P	Parti à 12H11
Invités occasionnels		
COLIN Catherine		

1. Point d'actualité sur la politique de site

Le Président commence le Conseil d'administration par la présentation des nouveaux membres et leur souhaite la bienvenue. Il s'agit des renouvellements du collège D (usagers) et E (des deux représentants des villes universitaires d'équilibre).

2. Règlement intérieur de l'Université de Toulouse (pour information)

Le président présente l'architecture juridique de l'EPE pour resituer le contexte de la convention d'association.

Une lettre d'engagement déjà présentée à ce conseil d'administration, et le règlement intérieur ont constitué les étapes préalables à la rédaction de cette convention. Les ONR se sont engagés via une convention d'entente stratégique.

3. Convention d'association et de partenariat avec l'Université de Toulouse

La convention engage l'UT et 17 partenaires dont la COMUE en premier lieu.

La convention rappelle dans son préambule l'ambition collective. Elle pose :

- La Participation aux instances
- L'Adhésion au socle d'expérimentation
- La construction collective d'une feuille de route
- Le transfert des ressources et du personnel de la Comue à l'UT en fonction de cette feuille de route.

Le Président attire l'attention du CA sur les articles 3 et 4 qui abordent, d'une part, la trajectoire d'expérimentation et une feuille de route collective et la notion de transfert de l'ensemble des ressources de la Comue vers l'UT et, d'autre part, l'accompagnement des personnels de la Comue.

P. Piera : Qui va participer à l'élaboration de la feuille de route ? Est-ce que l'ensemble des fondateurs de la Comue de Toulouse est concerné ? Sur la question du transfert total des ressources, des moyens nationaux avaient été alloués à la Comue notamment les 88 fonctionnaires mis à disposition issus d'une politique globale. Pour le personnel, si les moyens attribués à la Comue concernent le collectif, comment est compensé UTC ? Il souhaite par ailleurs souligner que c'est l'ensemble des personnels qui doit être l'objet d'une attention, et pas uniquement les personnels non titulaires. Quelles sont les garanties apportées au personnel ?

J-L Rols : Il a trouvé que cette phrase actant du principe du transfert de l'ensemble des ressources vers l'UT était assez violente, car il y a d'autres partenaires potentiellement autour de la table par rapport à la Comue. Par ailleurs, comme on évoque des feuilles de route on comprend que l'UTC va être autour de la table. Il trouve que le transfert à l'UT perturbe un peu. On se demande ce qui est derrière. Ensuite, l'article 11 (page 15) il y a un petit complément sur la vigilance des partenaires qui reprend l'article 9. Donc quel est l'intérêt de cet article 11 ? L'article 16 est à éclaircir. Sur le point 1) on ne sait pas si ce sont les référents du site ou de l'UT : il l'a compris comme étant ceux de l'UT. Sur les groupes de travail, il n'y a pas le référent éthique de l'UT mais il y a tous les autres... Quant à TBS, pourquoi n'est-il pas déjà dans l'UT ? Attend-il une évolution de l'expérimentation avec UT Capitole avec lequel il partage peut-être un peu plus de thématiques ou de champs disciplinaires de formation ?

M. Toplis : On parle de « transfert en fonction de la feuille de route » : en effet, c'est la rédaction de la feuille de route qui est l'élément clé et qui va être validée ultérieurement. Ce texte a été validé en directoire élargi en présence du président H. Kenfack qui a soulevé cette question et il lui a été répondu que ce n'est pas la convention qui acte le transfert des ressources mais bien la feuille de route qui sera validée en Collège de coordination et en Directoire. Ce n'est pas l'idée d'un tri entre les ressources. Avec cet article, il s'agissait de veiller à donner une impulsion globale pour éviter un éclatement de la politique de site, tout en laissant ouvertes les discussions.

JL Rols : il serait pertinent de retirer « de l'ensemble » de cette phrase. Il comprend que toute la Comue doit être transférée mais on écrit dans la convention que c'est l'UT qui reprend. C'est ce qui est gênant. Il ne faut pas non plus une Comue fantôme avec deux ou trois activités qui restent.

M. Toplis : concernant TBS, cette dernière est plutôt favorable, mais n'est pas signataire pour le moment car la question est en cours d'instruction. C'est une question d'organisation interne de la gouvernance de TBS. La possibilité de devenir partenaire est à l'étude mais ce n'était pas possible en raison du calendrier.

Sur les articles 9, 11 et 16 effectivement nous avons soulevé la question du groupe de travail éthique. C'est quelque chose qui peut être consolidé.

JL Rols : C'est sur quelques éléments de l'article 15 alors que l'article 9 est beaucoup plus complet sur ces aspects-là. C'est une redondance très partielle.

C. Soulé-Dupuy : Le président H. Kenfack avait alerté en directoire élargi. Il a réagi sur les articles 3 et 4 et a indiqué que la rédaction de l'article ne correspondait pas à ses attentes. UT Capitole doit rencontrer l'UT et il y aura certainement une convention de partenariat. On ne sait pas comment UT Capitole va participer à la feuille de route et comment les deux EPE vont travailler ensemble mais dans tous les cas ils ont la volonté de le faire. Sur l'article 3, enlever les mots « de l'ensemble » permettrait de rester dans le contexte actuel. Côté TBS il n'y a pas de décision prise à ce stade. Il y a des discussions avec les deux EPE. Ils choisiront ce qui leur convient le mieux.

M. Toplis rappelle que les ressources à la Comue sont un bien commun. Les ressources de l'UT Capitole au SICD (Service Inter-établissement Sur les Documentations) sont aussi des postes qui ont été créés pour le collectif. La feuille de route, très nécessairement serait à discuter dans les instances de la Comue. Il y aura des discussions au moins dans le directoire élargi de la Comue. Il lui semble que pour une discussion entre les deux EPE, l'endroit le plus naturel est bien l'enceinte de la Comue.

C. Soulé-Dupuy : Il faut distinguer l'article en question et la feuille de route qui va être discutée entre tous les membres fondateurs car on pourrait penser qu'on parle d'une feuille de route entre l'UT et la Comue.

M. Toplis : On parle d'une feuille de route collective et non d'une discussion bilatérale mais comme la Comue est l'une des parties, les instances de la Comue seront sollicitées.

O. Rauzy apporte un éclairage supplémentaire. La feuille de route porte sur l'expérimentation. L'important est aujourd'hui de poser les collaborations entre les deux EPE afin de déterminer ces questions. C'est pour cela qu'il est important de pouvoir associer UTC pour pouvoir travailler de façon éclairée.

Y Salama indique que la discussion sur les termes « l'ensemble des ressources » lui pose question. Parler de « l'ensemble des services et ressources... » est en lien avec le fait que la Comue a porté le collectif depuis dix ans. Sachant que notre organisation est vouée à disparaître au niveau juridique, il y a besoin d'une forme de garantie que ces activités ne sont pas veines et ne seront pas perdues. D'où la nécessité de noter « l'ensemble » et une forme de garantie pour les collègues contractuels ou titulaires de retrouver une place dans la nouvelle organisation et de continuer à assurer leurs compétences au service du collectif. Transférer l'ensemble des ressources me paraît important. Il est important de savoir où nous serons avec nos compétences au service du collectif. La question est aussi de savoir comment nous allons être transférés pour continuer à assurer des fonctions de soutien à la politique de site. Est-ce que le transfert s'envisage uniquement vers l'EPE stricto sensu ou au sein des établissements partenaires ?

M. Toplis : Au stade où nous en sommes, certains établissements ont déjà voté sur la convention et il semble difficile de toucher au texte sur le volet de « l'ensemble ». Vous avez eu quelques notions d'explications par Yaël qui a bien expliqué cela.

R Guilet : On voit bien que cette feuille de route va être centrale. Va-t-elle être soumise à l'ensemble des instances des établissements y compris la Comue car cela n'est écrit nulle part ? Il lui semble que c'est nécessaire.

M. Toplis cela lui semble indispensable de passer ce document devant le CSA et il s'engage à la présenter devant le Conseil d'administration de la Comue. De toute façon il va falloir un vote en CSA puisque cela concerne les conditions de travail des agents.

C. Soulé-Dupuy : La feuille de route passera-t-elle aussi dans les instances d'UTC ?

M. Toplis : Juridiquement je ne sais pas ce qui doit être fait. Par exemple le règlement intérieur de l'EPE ce n'est pas aux autres établissements de se prononcer même s'il y a des articles concernant le fonctionnement collégial et que les uns et les autres ont contribué à sa rédaction. Sur la feuille de route j'encourage les établissements à échanger avec leurs différentes instances. Sur la question du vote je ne sais pas s'il est obligatoire.

O. Rauzy : il ne faut pas confondre la feuille de route qui matérialise la trajectoire d'expérimentation de l'UT. Pour information, elle sera établie collectivement. Dès qu'on aura précisé la position d'UTC, cette dernière pourra participer à son élaboration. Elle ne voit pas pourquoi il faudrait revoter dans tous les conseils d'administration cette feuille de route. La feuille de route ce n'est pas le plan de transition qui concernera

l'organisation des personnels. La feuille de route est beaucoup plus générale et n'engage que l'établissement expérimental. Cet article concernant les personnels de la Comue a été bâti par les personnels de la Comue au sein de leurs discussions dans leurs CSA et représentent une intention que l'on n'ignore pas. Le but est de travailler dans la continuité avec la Comue et de reprendre un certain nombre d'éléments en filiation de la Comue. Ces articles traduisent cette intention. Il est évident que l'UT travaillera avec tous les membres de la Comue y compris UT Capitole qui est membre de la Comue mais pas de l'Université de Toulouse.

JL Rols : Est-il vrai que les établissements qui sont aujourd'hui associés voire partenaires auront à dire comment ils voient la sortie de l'expérimentation à l'automne (ce qui correspondrait à l'élaboration de la feuille de route). Il y a-t-il cette obligation pour les associés de se positionner à l'avenir sans prendre d'engagement bien sûr ?

O. Rauzy : Dans la démarche globale il faudra que les établissements associés qui pourraient prétendre à devenir des établissements composantes se positionnent. Il faudra avoir cette information car le travail ne sera pas le même sur la dernière partie si on a de nouveaux établissements composantes ou s'ils sont associés. Dans cette feuille de route il faudra prévoir ce rétroplanning pour demander aux établissements de se positionner.

M. Toplis : Nous devons être capables de dire quelle est notre vision d'un Grand Etablissement qui a l'approbation de notre Ministère. Il ne faut pas oublier la voie de l'intégration par le contenu qui était la voie exclusive. Patrick Lévy a vendu un modèle d'intégration par le contenu (partage de doctorat, partage de stratégie, partage de la marque). Il y avait des marqueurs d'intégration qui n'étaient pas forcément accompagnés par des marqueurs d'intégration institutionnels mais il y avait bien des marqueurs sur lesquels nous avons avancé. Il faut savoir comment se positionnent les autres à travers un ensemble de marqueurs et il nous faut faire ce tour des uns et des autres. Suite aux échanges qu'il a eu avec le Ministère, ce dernier était plutôt rassurant sur une forme d'équilibre qu'il attend. On a fait tout cela pour sortir un Grand Etablissement donc il faut s'assurer d'une trajectoire acceptable pour les parties prenantes et par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

P Piera : Cet article 3 signifie-t-il que l'autre EPE ne pourra pas avoir de service interuniversitaire ?

M. Toplis : Non ça ne veut pas du tout dire cela, ça veut dire que si un service interuniversitaire n'est pas sur la feuille de route, n'est pas embarqué parce qu'à travers les échanges on arrive à s'entendre sur ce qui est ou non sur la feuille de route, laisse la possibilité d'avancer le plus efficacement possible en ne fermant aucune porte. L'idée n'est pas d'avancer dans quelque chose d'irréversible, c'est la feuille de route qui va le définir. Pour ce qui est des garanties apportées au personnel, l'intention a clairement été affichée par la présidente Rauzy.

P. Piera : Il y a des guides ministériels qui existent sur la restructuration de service et il y a même des compléments indemnitaires d'accompagnement (CIA) pour qu'il y ait ce principe de garantir le niveau d'avant le transfert.

Y. Salama : cette question soulève la manière dont on va entrer dans l'EPE et quelle sera l'organisation des services collectifs dans l'UT ? Il faut éviter qu'on n'ait des moins-values et il faut prévoir des niveaux équivalents qui justifient les primes. Va-t-elle permettre de garantir que l'on peut continuer à assurer le collectif et que l'on soit positionné ou repositionnée a minima au même niveau de responsabilités ?

C. Dussart et M. Toplis rappellent la nature du vote du conseil d'administration et les résultats des votes au Directoire et au CSA.

Avant de passer au vote, C. Dussart fait état des 25 présents et 6 procurations.

Vote : Approuvez-vous la convention d'association et de partenariat avec l'Université de Toulouse ?

NPPV : 0

Abs. : 3

Contre : 4

Pour : 24

4. Transfert de l'accréditation du doctorat à l'Université de Toulouse

C Colin présente la méthode de travail au sein d'un groupement de travail qui a été piloté par la Comue et l'UT. L'objectif est de mettre en œuvre la co-accréditation en délivrance conjointe avec l'UT pour la rentrée 25-26. Les doctorants ne seront plus inscrits à la Comue mais à l'UT pour la prochaine rentrée.

Le Conseil de la politique doctorale existe en deux formes :

- en plénier présidé par la direction de l'école des docteurs,
- en restreint

JL Rols : le plafond d'encadrement est limité. C'est un plafond trop important : avoir quatorze doctorants c'est difficile. Quant à la durée du mandat des représentants dans le conseil de la politique doctorale il s'inscrit dans le cadre de la durée du mandat de l'établissement (4 pour les personnels et 2 pour les doctorants). Il s'agit du mandat de quel établissement ?

C. Colin : Les deux. C'est le mandat de leur établissement c'est-à-dire quand il y a des renouvellements d'élection de conseil dans les commissions recherche, les personnes siègent. Et les mandats changent quand l'établissement change. On renouvelle les élections du conseil de politique doctorale car on va passer d'un conseil de la politique doctorale de la Comue à l'UT.

JL Rols : Il serait bien de le préciser. Ensuite sur les rapporteurs sur les thèses, il est mentionné qu'ils doivent être extérieurs aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. On ne précise pas les ONR du site dans le règlement des études doctorales alors qu'un peu plus loin les EPIC et les EPA sont bien ajoutés. Il lui semble qu'avant le Covid, le doctorant devait être présent avec le Président en présentiel même si les autres membres pouvaient être en distanciel.

C. Colin : Ce n'est plus le cas, l'arrêté a été modifié.

JL Rols : Donc le Président peut ne pas être en présentiel avec le doctorant ?

C. Colin : Oui l'arrêté a été modifié post-covid.

JL Rols : Ensuite la formation à l'éthique n'est pas rendue obligatoire. Ça veut dire que c'est dépendant des écoles doctorales ?

C. Colin : Non elle est obligatoire, c'est dans l'arrêté. On n'a pas repris tout l'arrêté dans le règlement intérieur. Ce règlement intérieur s'appuie sur l'arrêté donc tout ce qui y figure est de facto dans le règlement intérieur.

JL Rols : certes mais le texte précise que la formation à l'éthique peut être proposé. Puisqu'elle est obligatoire autant le dire.

C. Colin : Les ONR sont de toute façon dans les laboratoires de recherche donc directement impliqués dans les équipes de recherche. On ne va pas exclure un membre du CNRS d'un des laboratoires.

M. Toplis : il faut donc être vigilant.

C. Colin : Ce sont des choses que l'on pourra modifier dans les règlements intérieurs par la suite.

M. Toplis indique les résultats des votes dans les autres instances de la Comue.

C. Dussart précise qu'un membre nous a quitté donc les votes vont désormais se faire sur 30 présents ou représentés.

Vote : Approuvez-vous le règlement intérieur des études doctorales et les règlements des études doctorales SHS-ALL et STS à partir de l'année universitaire 2025/26 ?

NPPV : 0 ABS. : 0 Contre : 2 Pour : 28

Vote : Approuvez-vous l'autorisation de l'UT à solliciter l'accréditation auprès de l'Etat pour le diplôme national de doctorat en co-accréditation conjointe ou partagée ?

NPPV : 0 ABS. : 0 Contre : 2 Pour : 28

N. Gottling regrette que les étudiants de l'union étudiante aient voté contre ce règlement intérieur de politique doctorale. Donner plus d'accréditation pour les doctorants permet de donner plus de visibilité à Toulouse et partout en France y compris à l'international. Il remercie pour l'entrain que l'on souhaite développer pour les étudiants doctorants à Toulouse.

M. Briffaz : Nous votons contre parce que c'est exclusivement une libéralisation du diplôme doctoral et il y a une libéralisation de l'université qui vise à évincer les classes populaires de cette université. En tant qu'élus étudiants qui représentent les étudiants, et non pas une minorité bourgeoise qui possède les moyens de productions et qui a les capacités de se faire entendre quoi qu'il arrive, nous sommes obligés de voter contre. Le but est de refermer l'université, c'est indéniable.

M. Toplis Nous avons bien entendu ce positionnement.

Il présente le nouveau membre invité lors du tour de table. C'est le vice-président étudiant Monsieur Guilhem ROQUES.

5. Logo de la Comue de Toulouse (pour information)

M. Toplis présente le nouveau logo de la Comue de Toulouse. Il explique que le nouveau logo de l'EPE Université de Toulouse reprend le monogramme de la Comue. Il y a eu des modifications sur la largeur. Les différents établissements du site vont être associés à ce monogramme et la Comue aussi puisqu'historiquement le logo a toujours été associé à ce monogramme. Il y a un souci de cohérence avec l'ensemble des associés de l'EPE aussi il est proposé une modification du logo de la Comue pour que ce dernier ressemble aux logos qui seront proposés par les différents établissements c'est-à-dire le monogramme en noir de l'UT. Comme c'est un changement de l'identité graphique, ça nous semblait important de faire cette information pour ce changement de logo. Cela fait deux changements de logos en peu de temps avec le changement du logo de l'EPE Université de Toulouse.

JL Rols : Par rapport à l'article 2 page 5 du règlement intérieur de l'EPE, mentionner « une appartenance à l'Université de Toulouse » est fort comme terme.

P. Piera : Les établissements seront sur la gauche avec un tiret et UT derrière ?

M. Toplis : Il y a des subtilités. Les composantes internes (faculté des sciences et ingénierie, IUT) vont avoir quelque chose de similaire avec le monogramme UT à gauche et le logo de la composante à droite pour distinguer de cette question d'associé.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Toulouse, le 27 juin 2025
Le Président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS